



Région
Hauts-de-France

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le

ID : 059-200053742-20250514-25002299-AR

S²LOW

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du Conseil régional du 2 juillet 2021 portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.01604 du Conseil régional du 3 octobre 2024 approuvant un projet de déclaration d'intention entre la Région Hauts-de-France et l'Union Benelux relative au développement d'une coopération plus étroite ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 20 mai 2025 ;

ARRETE n° 25002299

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur François DECOSTER, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer, le mardi 20 mai 2025 à Bruxelles, le plan d'action pour une coopération plus étroite entre l'Union Benelux et la Région Hauts-de-France.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L4141-1 du code général des collectivités territoriales et celles du 2^{ème} de l'article L4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 14 MAI 2025

Xavier BERTRAND

Publié le